

Jean-Baptiste André Godin à Aimé Henri Leroux, 29 novembre 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 4 p. (138r, 139r, 140v, 141r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Aimé Henri Leroux, 29 novembre 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49165>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 novembre 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Leroux, Aimé Henri \(1825-1904\)](#)

Lieu de destination Versailles (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur les concessions de chemins de fer du département de l'Aisne pour lesquelles le gouvernement a refusé le décret d'utilité publique. Godin explique que le département du Nord a obtenu un projet de loi pour la concession définitive du chemin de fer de Lens à Armentières et de Valenciennes au Cateau à la Compagnie du chemin de fer du Nord, mais que le gouvernement a refusé l'exécution par une compagnie locale du prolongement de la ligne du Cateau à Saint-Erme en passant par Wassigny, Guise, Sains, Marle et Sissonne sous prétexte qu'il s'agit d'une ligne d'intérêt général de premier ordre. Il ajoute que la ligne est passée sous silence dans le projet de loi actuel, que le conseil d'arrondissement de Laon souhaite que les députés de l'Aisne fassent que la ligne soit comprise dans le projet de concession à la Compagnie du Nord, et que le gouvernement a promis au Département du Nord qu'il obligerait la Compagnie du Nord à réaliser toutes leurs lignes d'intérêt local. Godin demande à Leroux ce qu'il fait à ce sujet auprès du gouvernement et en particulier auprès de Waddington, ministre, président du conseil général de l'Aisne et père de la loi de 1871.

Notes La loi de 1871 à laquelle Godin fait référence est la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux instituant dans les départements des conseils généraux élus au suffrage universel chargés de gérer les affaires du département, le préfet détenant la fonction exécutive

Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Personnes citées

- [Compagnie du chemin de fer du Nord](#)
- [Conseil général de l'Aisne](#)
- [Conseil général du Nord](#)
- [Waddington, William \(1826-1894\)](#)

Lieux cités

- [Aisne \(France\)](#)
- [Armentières \(Nord\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Lens \(Pas-de-Calais\)](#)
- [Marle \(Aisne\)](#)
- [Nord \(France\)](#)
- [Sains-Richaumont \(Aisne\)](#)
- [Saint-Erme \(Aisne\)](#)
- [Sissonne \(Aisne\)](#)
- [Valenciennes \(Nord\)](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)
- [Wassigny \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

138
Guise le 29 Novembre 76

Mon cher Député et ancien collègue,

Le moment est venu où les députés de l'Aisne peuvent utilement interroger le gouvernement, pour sauver du naufrage quelque chose des concessions de chemins de fer faites par le conseil général de l'Aisne depuis 1871, concessions pour lesquelles le gouvernement a toujours refusé le décret d'utilité publique.

Le département du nord, plus heureux que le département de l'Aisne, a obtenu du gouvernement un projet de loi pour la concession définitive des chemins de fer de Lens à Armentières et de Valenciennes au ~~Castelnau~~ ^{un peu} à la C^e du nord. Le prolongement de cette ligne avait été concédé, par notre département, au Castelnau jusqu'à St Erme, en passant par Maizicourt, Guise, Sains, Marle et Bissonne. Le gouvernement et le conseil d'Etat en ont refusé l'exécution à une C^e locale, sous le prétexte que ce chemin ^{ne} constituait une ligne d'intérêt général de premier ordre.

Malgré cela cette ligne est passée sous silence dans le projet de loi qui est maintenant

devant la Chambre. Nous savons que le conseil d'arrondissement de Lison a avisé le maire que les députés de l'Oise font tous leurs efforts pour que le tracé du Cateau à St'Quentin soit compris dans le projet de concession à la Cie du nord. Cela peut se faire soit en se concertant avec le gouvernement, soit en en faisant un amendement à la loi.

Les députés, les Députés et les conseillers généraux du département du nord n'ont rien de faire une demande auprès du Ministre au sujet de toutes les autres lignes d'intérêt local concédées dans leur département, et le Ministre leur a promis que moyennant une petite subvention à ajouter à celle déjà consentie, il obligeait la Cie du nord à faire tous leurs chemins de fer. On comprendra aisément comment le département du nord obtiendrait de pareilles faveurs tandis que celui de l'Oise n'obtiendrait rien, même pour une ligne déclarée d'intérêt général par le Gouvernement.

Cela semble impossible surtout quand on considère que M. Waddington Secrétaire et Ministre fait partie de la commission des 22 membres à laquelle a été confié le projet de loi des chemins de fer de Lens à Carnoyères, Valenciennes au Cateau et des Charentes.

La concession de Valenciennes au Cateau au fais fait, la partie comprise entre le Cateau

et l'Erine se fera inévitablement plus tard, mais la Cie du nord prendra son temps, et il est très probable qu'elle demandera au département des subventions séries. Puisque cette Cie s'est substituée aux Cies concessionnaires dans le nord, pour la partie de cette ligne qui est comprise dans ce département, pourquoi ne serait-elle pas tenue de prendre les mêmes engagements dans l'Aisne ? C'est une affaire qui est maintenant complètement du ressort des députés et des Députés de ce département. Les cantons placés sur cette ligne se préoccupent de cet état de choses ; diverses personnes me demandaient ces jours derniers, dans une réunion pour l'exposition universelle, s'il n'y aurait pas lieu d'aller à Versailles pour engager nos représentants à s'occuper sérieusement de poursuivre cette affaire concession auprès du Gouvernement.

Votre conseil d'arrondissement de Laon, ~~s'est~~, comme je l'ai dit ci-dessus, a été frappé de l'utile de ce chemin de fer; il a compris que ses cantons traversaient cette ligne une voie directe sur Laon, voie dont ils sont privés; cela mérite votre attention particulière.

Faites-moi, je vous prie, l'émulation de me dire ce que vous faites à ce sujet auprès du Gouvernement, ainsi que ce que font vos collègues et ce qu'en sait de M. Waddington qui est mieux placé que personne pour sauvegarder les intérêts du département et en défendre les invasions de chemins de fer, concessions

plus respectés dans le département voisin. Mr Washington est un peu le père de la loi de 1873, il est le Président de notre conseil général, il semble difficile que le département de l'Ain reste parmi tous les Départements de la France un des plus sacrifiés. Il y a en France maintenant des départements pauvres que les chemins de fer traversent en tous sens, et nos pays riches de culture et d'industrie bénéficient faute de moyens de transport. Nos routes insuffisantes ne sont plus que des chemins boueux, dans bien des endroits. Cachez de faire que le premier représentant des intérêts de notre département prenne en considération toutes ces choses. Son intervention peut décider du sort des intérêts de nos concitoyens dans cette affaire.

Meilleur être mon interprète auprès de mes anciens collègues, et agréez je vous prie mon cher Député, l'assurance de mes meilleures sentiments.

Godin ff